

Kérialis...quand certains veulent déstabiliser l'Institution de Prévoyance.

Le syndicat patronal AEF (*Avocats Employeurs de France*) avait, il y a déjà plusieurs mois, engagé une procédure contre les membres du Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance du Personnel des Avocats Kérialis au motif qu'une désignation d'un président provisoire était illégal au regard des statuts.

Il faut se rappeler que cette désignation a succédé à une bataille homérique, dont l'objectif a été de redonner, tant en interne qu'au niveau de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), une autre image de l'Institut de Prévoyance (IP).

Si cela n'a pas été facile, nous y sommes parvenus et certaines organisations en ont payé le prix. C'est le cas de l'AEF. C'est une des raisons pour laquelle cette organisation patronale mène ce combat d'arrière-garde.

Mais il est vrai que la désignation d'un président provisoire, dans la période qui a succédé à cette remise en ordre, n'était pas la solution adéquate. La CGT avait émis de vives critiques et demandait que de nouvelles élections aient lieu, afin que le président ait toute légitimité. C'est pourquoi, dans ce cadre, nous avons veillé à ce qu'aucune décision ne soit prise.

Aussi, la victoire de l'AEF est un coup d'épée dans l'eau, puisque les décisions et les délibérations sont annulées alors...qu'il n'y a eu ni décisions, ni délibérations durant cette période.

Mais qu'importe, il s'agit pour l'AEF, certainement, d'une tentative vaine de s'insérer de nouveau dans le jeu du paritarisme à Kérialis. Vaine parce que saisir le TGI ne peut alimenter que de la rancœur. Après tout, chacune et chacun se devra d'assumer ses responsabilités au niveau de ses actes.

En attendant, avec la nouvelle présidence, nous comptons bien faire avancer nombre de dossiers, et ce n'est pas l'AEF ou qui que ce soit qui brisera notre élan.



***Pour nous aider dans la négociation,
Adhérez et faites adhérer à la CGT !***

Nom : Prénom :
Entreprise : Fédération :
Téléphone : Courriel :@.....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer
un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Avocats* »**

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes